



Service de formation
de VOIRON

DEJEPS KARATE et DA



Diplôme d'Etat de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport Spécialité, Perfectionnement Sportif, Mention Karaté et DA

Organismes de formation : CREPS Rhône Alpes Service de Formation de Voiron (38) et Fédération Française de Karaté et DA

Formation mise en place sous réserve
d'habilitation par la DRJSCS Rhône-Alpes

Le métier

Le titulaire du DEJEPS mention Karaté et DA exerce des missions d'enseignement, de formation et d'entraînement. Le DEJEPS mention karaté et DA confère à son titulaire les compétences pour :

- Concevoir des programmes d'enseignement, d'entraînement
- Coordonner la mise en œuvre d'un projet
- Conduire une démarche de perfectionnement

Où exerce-t-il ?

Les activités s'exercent notamment dans le cadre de structures sportives affiliées à la Fédération Française de karaté et DA ou de Comités de Ligue ou Départementaux ou de clubs.

Type de formation : alternance

Formation organisée sur 12 mois en ALTERNANCE entre les centres de formation (Service de formation de Voiron et Fédération Française de karaté) et la structure d'accueil (club, comité).



Conditions d'accès à la formation

- être âgé de 18 ans le jour de la validation des exigences préalables de la mise en situation pédagogique
- être titulaire de l'AFPS ou de la PSC1 ou d'un titre équivalent.
- satisfaire aux exigences préalables à l'entrée en formation, c'est-à-dire :
 - **Selon le nombre de candidats une priorité sera donnée aux titulaires des diplômes suivant :**
 - BEES 1^{er} degré option « karaté »
 - CQP « karaté et disciplines associées »
 - DIF « diplôme d'Instructeur fédéral »
 - Si diplôme STAPS nous contacter
 - **Etre détenteur :**
 - D'une attestation de grade de 2^{ème} dan délivrée par la CSDGE

Tout titulaire d'un CQP « karaté et disciplines associées » obtient par équivalence l'UC4, il lui reste donc à certifier les UC 1, 2 et 3.

Contenu des épreuves de sélection

- Oral de motivation (10') suivi d'un échange avec le jury en appui sur un dossier d'expérience
- Synthèse écrite à partir d'un document vidéo (10') suivi d'un entretien (10') avec le jury
- Animation pédagogique (20') suivi d'un entretien de 10' avec le jury

Contenu de la formation

4 Unités Capitalisables :

UC transversales :

- UC1 : Concevoir un projet d'action en karaté et disciplines associées
- UC2 : Coordonner la mise en œuvre d'un projet d'action en karaté et disciplines associées
- UC3 : conduire une démarche de perfectionnement en karaté et disciplines associées
- UC4 : encadrer le karaté et les disciplines associées en sécurité

Certification

Diplôme professionnel de niveau III, délivré par le Ministère des Sports

Inscription Avant le	Epreuves de sélection	Positionnement	Début De formation	Fin de formation	Effectif	Evaluation	Durée totale		Durée en Centre de formation	
							En Centre 700 h	En structure 500 h	En présence 225 h	A distance 475 h
06 juin 2014	23 juin 2014	du 24 au 27 juin 2014	22 septembre 2014	Septembre 2015	15	Certification de 4 UC en centre et en structure		1200 h		700 h

Coût de la formation

Frais d'inscription aux épreuves de sélection : 20.00 euros

Frais pédagogiques: 10.60 € de l'heure (soit un coût de formation d'environ 7420€ pour l'ensemble des UC)

Sous réserve de validation du Conseil d'Administration du CREPS Rhône Alpes

Financer sa formation

Les candidats peuvent éventuellement bénéficier d'une prise en charge financière totale ou partielle des frais pédagogiques dans le cadre des aides à la formation professionnelle et/ou éventuellement d'une rémunération, les frais de restauration et d'hébergement restant à la charge du stagiaire ou de l'employeur.

Où s'adresser ?

- Salariés : service du personnel de l'entreprise, organisations professionnelles, fonds d'assurance formation
- Licenciés d'un club : DDCS ou DRJSCS, association sportive du demandeur
- Candidats en situation de formation initiale ou en situation d'autofinancement : Service de Formation de VOIRON

VAE - Validation des Acquis de l'expérience

La VAE est un acte officiel par lequel un jury comportant au moins un quart de professionnels - pour moitié employeurs, pour moitié salariés - valide les compétences acquises par l'expérience et délivre tout ou partie d'un diplôme.

Se renseigner à la DRJSCS de votre lieu de résidence.

S'informer, s'inscrire

Le dossier d'inscription est à demander à Mme BEST à partir de mars 2014, au 04 76 35 67 84 ou par mail deborah.best@creps-rhonealpes.sports.gouv.fr

Il sera adressé au Service de Formation de VOIRON accompagné de tous les documents demandés au plus tard le jour de la clôture des inscriptions, le **06 juin 2014**.

L'inscription sera enregistrée au Service de Formation de VOIRON, dès réception du dossier complet.

Pour entrer en formation, le candidat devra justifier :

- D'une affiliation à un régime de protection sociale
- D'une assurance en responsabilité civile

Les renseignements sur les équivalences et les spécificités « Karaté et disciplines associées » sont à demander à Nicolas BOULASSY Tél. 01.41.17.44.40

nboulassy@ffkarate.fr ou Jonathan MARUANI Tél. 01.41.17.44.91 jmaruani@ffkarate.fr

Responsables pédagogiques :

Coordonnateur de formation : Franck RICHETTI Tél 06 26 98 08 47

franck.richetti@creps-rhonealpes.sports.gouv.fr

Coordonnateur Karaté et DA : Jonathan MARUANI / Nicolas BOULASSY

Secrétariat : Service de Formation de VOIRON: Deborah BEST Tél 04.76.35.67.84

deborah.best@creps-rhonealpes.sports.gouv.fr

CREPS Rhône Alpes- site de Voiron

La Brunerie - BP 117 - 38503 Voiron Cedex – Tél 04.76.35.67.84 -

deborah.best@creps-rhonealpes.sports.gouv.fr

Fédération Française de Karaté et Disciplines Associées

39, rue Barbès - 92120 MONTROUGE -

Tél. 01 41 17 44 41- Fax. 01 41 17 06 51

www.ffkarate.fr

